

Accroissements temporaires d'activités au sein du service aménagement et gestion des eaux

Délibération n° 17-58-CS

Date de la convocation : 6 juin 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)
- M. Jean-François BARNIER (St-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
Mme Carole CHENUET (Conseil départemental de Saône-et-Loire)
M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Loire Développement)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
- M. Fabien GENET (SICALA de Saône-et-Loire), représenté par M. Georges BORDAT
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire), représentée par M. Sylvain DARDOULLIER
Mme Djamila KAOUES (Vierzon)
M. Didier LAVILLE (Clermont Communauté)
- M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier), représenté par M. Jean-Paul BOUGEROL
M. Gabriel MAQUIN (Vichy)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne)
Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
M. Rémy VIROULAUD (Limoges)
- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges BORDAT
M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire) à Mme Djamila KAOUES
M. Benoit FAUCHEUX (Région Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à Mme Nathalie ROUSSET
Mme Chantal GIEN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à Mme Carole CHENUET
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Jean-Claude LEBLANC (Tours Métropole Val de Loire) à M. Jean-Pierre REZÉ
M. Pierre-Antoine LEGOUTIÈRE (Montluçon) à M. Jean-Pierre BERGER
Mme Catherine LHÉRITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère) à M. Jean-Paul BOISNEAU
M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Rémy VIROULAUD
Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Sylvain DARDOULLIER
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Patrick BAGOT
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu le Budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'autoriser le recrutement (accroissement temporaire d'activités) d'un agent de catégorie A (contrat d'ingénieur) pour une année à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cet agent, en collaboration avec l'animatrice du SAGE du Haut-Allier, sera chargé dans le cadre d'un projet d'élaboration d'un contrat territorial à l'échelle du périmètre du SAGE, de piloter la définition du contenu de la programmation correspondante, ainsi que de participer au suivi de l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) qui sera engagée en 2018 sur l'axe Allier en partenariat avec la CLE du SAGE Allier aval.

La personne recrutée sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire ingénieur territorial, complété par les primes statutaires.

Le poste sera basé dans le périmètre d'intervention concerné.

Article deux

D'imputer la dépense correspondante sur l'action 4013 - SAGE Haut Allier et 4004 - SAGE Allier aval.

Article trois

D'autoriser le recrutement (accroissement temporaire d'activités) d'un agent de catégorie A (contrat d'ingénieur) pour une année à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cet agent sera notamment chargé d'assurer la préfiguration d'un contrat territorial à l'échelle d'une ou plusieurs unités hydrographiques cohérentes dans le département de l'Allier et de compléter le poste d'animateur SAGE Cher amont occupé actuellement à 67% d'un ETP.

Il pourra également apporter un appui, en partenariat avec l'animatrice du SAGE Yèvre-Auron, à l'élaboration du contrat territorial gestion quantitative et qualitative initié récemment sur le bassin du Cher dans le département du même nom.

La personne recrutée sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire ingénieur territorial, complété par les primes statutaires.

Le poste sera basé dans le périmètre d'intervention concerné.

Article quatre

D'imputer la dépense correspondante sur l'action 4003 - SAGE Cher amont et 4009 - SAGE Yèvre Auron.

Article cinq

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Le Président
de l'Établissement public Loire


Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : 07 JUIL. 2017

Date d'affichage : 10 JUIL. 2017

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE



N° 0518